

une tâche à accomplir et nous ne devrions pas rechercher l'aide d'un comité mixte bénéficiant de la collaboration de la Chambre des communes, ou encore de l'Assemblée législative de l'Ontario, ou du Nouveau-Brunswick, ou de qui que ce soit d'autre. Pourquoi pareil comité devrait-il réunir les deux Chambres? Et pourquoi ne le devrait-il pas? Pourquoi ne créions-nous pas un comité composé de membres de toutes les assemblées législatives du pays et des deux chambres du Parlement? En quoi serait-ce ridicule? Ce serait ridicule du fait que ce n'est pas ce que la Constitution nous demande de faire. Elle nous demande plutôt de faire notre travail séparément.

L'autre raison de nous y opposer c'est que ce ne serait tout simplement pas efficace. Comment pourrions-nous faire une étude distincte au Sénat, et ensuite faire participer certains sénateurs aux travaux d'un comité mixte? Que se passe-t-il quand ils doivent présenter leur rapport? Peut-être ce rapport sera différent. Qu'advient-il des sénateurs qui font partie du comité mixte et qui siègent également dans cette enceinte? Que diraient-ils? Ils pourraient évoquer leur appartenance à un comité mixte, et non pas au comité plénier. C'est parfaitement absurde.

Je vois donc deux raisons excellentes pour lesquelles nous ne devrions pas donner suite à la proposition. Tout d'abord, ce n'est pas ce qui a été prévu dans la Constitution; ensuite, cela ne fonctionnerait pas.

Au sujet de la question des réunions, évidemment, il appartiendrait au comité directeur d'en décider. Le sénateur Phillips sait que je suis tout à fait d'accord pour que les comités siègent les lundi et vendredi, mais je ne vois pas pourquoi le comité ne pourrait pas siéger les lundi et vendredi ou le mardi, le mercredi ou le jeudi, quant à cela. Je tiens à bien préciser—et si c'est l'argument que le sénateur Phillips veut invoquer, il est valable—que si le sénateur Phillips s'oppose au comité plénier parce qu'il croit que nous nous proposons de restreindre les séances du comité plénier aux mardis, mercredis et jeudis aux heures où le Sénat siège habituellement, telle n'est pas notre intention, et je veux qu'on sache que ce n'est pas ce que l'on envisage.

Je le remercie de la liste. Nous avons un comité de régie qui peut fixer l'heure des séances. Nous lui savons gré de cette liste de témoins proposés dont le sénateur Phillips a parlé dans son intervention. Je le remercie aussi d'avoir lu un article paru dans un journal au sujet de certaines machinations pour saper l'autorité de M. Turner. Je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte pour faire remarquer que la proposition au sujet d'un comité distinct et d'un comité plénier a été formulée en cette enceinte avant toute intervention de M. Trudeau. On a laissé entendre que certains sénateurs étaient complices de M. Trudeau. Je sais que les sénateurs qui appuient cette ligne de conduite le font de leur propre chef et ne font pas partie d'un groupe qui a monté une cabale pour nuire à quelqu'un. Cette proposition est faite dans l'intérêt du Sénat et pour les raisons que j'ai exposées, soit que le Sénat doit remplir le rôle que lui attribue la Constitution.

A propos de la télévision, le sénateur Phillips a parlé à maintes reprises de la télédiffusion des délibérations du Sénat. Je dois dire qu'il faut lui reconnaître le mérite d'avoir de la suite dans les idées; dans son cas, c'est même une idée fixe. Il

semble croire que quiconque préconise la télédiffusion des délibérations du Sénat le fait uniquement dans le but de flatter sa vanité.

Des voix: Quelle honte!

Le sénateur Frith: Le sénateur entend-il ses collègues? Je me joins avec eux pour dire quelle honte d'insinuer que c'est la seule raison. Je ne comprends pas pourquoi il semble croire que ce sont seulement les autres qui sont télégéniques, ou qui s'imaginent l'être. Nous avons vu faire le sénateur Phillips aujourd'hui. C'était un excellent numéro. Je crois qu'il aurait très bien paru à la télévision aujourd'hui.

Le sénateur Perrault: Il n'y a rien comme le monde du spectacle!

Le sénateur Frith: Le sénateur est trop modeste s'il croit que la vanité est le seul motif qui incite à paraître à la télévision et qu'il y serait mal desservi. Ce n'est toutefois pas la raison.

● (1540)

Je n'en vois pas d'autre pour que le sénateur Phillips s'oppose. Je sais que, de nature, il n'est ni cachottier ni mesquin. Je fais appel à l'homme généreux et populiste, au véritable démocrate que je connais et je lui rappelle que la télévision mettra à la portée de la population canadienne les délibérations du Sénat sur une question très importante qu'elle a le droit de connaître.

Nous savons que la télévision est le plus grand moyen de communication des temps modernes. Tout le monde s'accorde pour dire, par exemple, que la télévision a fait merveille pour la Chambre des Lords. Je ne comprends donc pas pourquoi, au moment où nous nous engageons dans un travail aussi important, nous ne voulons pas associer la population à nos délibérations pour tirer profit de ce que je crois être une partie du rôle que le Sénat doit jouer dans l'examen public de questions semblables. Nous devons profiter de l'occasion de le faire par le moyen de la télévision, en plus de la radio et de l'imprimé.

Honorables sénateurs, il ne reste plus qu'un ou deux points: pourquoi, en 1982, nous avons recouru à un comité mixte contrairement à ce que nous recommandons dans la proposition à l'étude. Je rappelle aux sénateurs que les circonstances n'étaient pas les mêmes en 1982. Pour commencer, la formule d'amendement actuelle n'existait pas, et la formule que j'ai retenue comme raison d'assumer notre responsabilité est celle qui se trouve dans l'entente de 1982. Quoi qu'il en soit, rien de ce qui s'est passé en 1982 ne doit nous empêcher d'accepter nos responsabilités.

La question suivante est de savoir si nous serons critiqués. C'est une autre chose dont nous entendons constamment parler. Je suis certain que nous comprenons tous qu'en acceptant la charge de sénateur, nous acceptons le dilemme fondamental suivant: si un sénateur ou le Sénat dans son ensemble n'agit pas, il se fera reprocher de ne rien faire. Toute initiative attirera la critique suivante: «Comment osez-vous faire quelque chose?» Donc, que nous agissions ou que nous n'agissions pas, nous sommes critiqués et je ne m'en plains pas. Quiconque accepte cet emploi doit s'attendre à ce genre d'ennui parce que nous savons tous que c'est le rôle ou la position qu'on accepte quand on devient sénateur. C'est pourquoi, quand nous proposons de prendre une initiative et surtout une initiative aussi